

Conférence de presse de M. Jean CASTEX, Premier ministre
Point de situation sur la lutte contre la COVID-19
Jeudi 26 novembre 2020
EXTRAITS

« La première phase qui s'ouvrira donc samedi **28 novembre** au matin sera une phase d'allègement du confinement avec la reprise d'un certain nombre d'activités. Les déplacements resteront contraints et l'attestation obligatoire pour toutes les sorties du domicile.

Le **15 décembre** s'ouvrira une deuxième phase avec un système de couvre-feu à 21h, sur l'ensemble du territoire, qui remplacera le confinement. L'attestation sera supprimée en journée mais restera obligatoire en soirée.

Le **20 janvier**, si la période des fêtes de fin d'année ne s'est pas traduite par un rebond de l'épidémie, alors nous pourrons envisager de lever le couvre-feu et d'autoriser la reprise d'activité pour les restaurants, les enseignements en présentiel dans l'enseignement supérieur et le retour à un fonctionnement normal dans tous les lycées.

Tout au long de cette période, le télétravail restera la règle et devra être le plus massif possible.

L'ensemble des **commerces** qui étaient jusque-là fermés, quelle que soit leur taille, pourront rouvrir samedi 28 novembre.

La reprise des **visites immobilières** sera également autorisée à cette même échéance pour les professionnels, comme les particuliers, là encore dans le respect du protocole sanitaire applicable. De même pour les **services à domicile**.

En revanche, **les bars et les restaurants** resteront fermés, jusqu'au 20 janvier.

À partir de samedi, vous pourrez également **vous déplacer** davantage à l'**extérieur**. La limite des 1 km -1 heure va passer à 20 km - 3 heures, afin de permettre à chacun de sortir à l'extérieur, pour marcher, faire du sport, profiter de la nature. Mais elle ne vise pas à permettre des visites à des amis ou à la famille.

Le 15 décembre, toutes les **activités extrascolaires pour les enfants**, qu'elles se déroulent en intérieur ou en extérieur, pourront reprendre.

En revanche, les adultes ne pourront pas pratiquer de sport dans les salles de sport ni reprendre les sports collectifs ou de contact en extérieur avant le 20 janvier.

C'est également le week-end prochain qu'interviendra la réouverture des **lieux de culte**, mais elle ne peut être que progressive. Ces lieux accueilleront d'abord 30 personnes dans le respect des règles sanitaires, puis cette jauge évoluera progressivement en fonction de la situation sanitaire et de l'échéance du 15 décembre. Comme dans d'autres établissements recevant du

public, il pourra s'agir d'une jauge fonction de la capacité globale d'accueil. Les discussions se poursuivent avec les autorités religieuses.

Dès samedi, les **commerces culturels**, que ce soit les librairies, les disquaires, les galeries d'art, les magasins d'instruments de musique, pourront rouvrir, comme tous les autres commerces, dans le cadre de protocoles sanitaires concertés avec les professionnels concernés. À compter de samedi également, les **bibliothèques** et les archives seront de nouveau accessibles au public.

À partir du 15 décembre, sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire, les musées, **les cinémas et les salles de théâtre** pourront rouvrir, dans le respect des protocoles sanitaires qui avaient été élaborées lors du couvre-feu.

J'évoque maintenant la période des **vacances de fin d'années** pour vous préciser qu'à compter du 15 décembre, vous pourrez vous déplacer librement entre régions.

Le couvre-feu sera levé, à titre dérogatoire, **les 24 et 31 décembre prochains** afin de vous permettre de retrouver vos proches. Cela ne veut pas dire que nous pourrons fêter Noël ou Nouvel An comme les années précédentes. Il est donc impératif que vous limitiez le nombre de personnes à table et évitiez les rassemblements trop nombreux ».

Source :

<https://www.gouvernement.fr/partage/11902-point-de-situation-sur-la-lutte-contre-la-covid-19>

Pour résumer :

- **28 novembre :**

Réouverture de tous les commerces, y compris commerces culturels

Reprise des visites immobilières et des services à domicile

Passage de la limite des 1 km -1 heure à 20 km - 3 heures

Réouverture des lieux de culte, mais pour 30 personnes dans le respect des règles sanitaires

Réouverture des bibliothèques

Attestation obligatoire pour toutes les sorties du domicile

- **15 décembre :**

Instauration d'un couvre-feu à 21h, sur l'ensemble du territoire, en remplacement du confinement

Suppression de l'attestation en journée (restera obligatoire en soirée)

Reprise des activités extrascolaires pour les enfants, en intérieur comme en extérieur

Réouverture des cinémas et salles de théâtre

Autorisation des déplacements entre régions

- **20 janvier :**

Fin du couvre-feu

Retour à un fonctionnement normal pour les universités et lycées

Réouverture possible des bars et restaurants

Reprise de la pratique du sport adulte en salle et en extérieur